

Mémoire de la Présidente de Limoges Métropole

Visu de la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences communales au profit de Limoges Métropole

Visu de la délibération du conseil communautaire du 22 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des prestations pour l'année 2024.

Visu de la demande préalable en concession cinéraire

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges, à l'adresse de l'adresse ci-dessous.

Article 1

La commune de Limoges, au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges, est autorisée à attribuer la concession cinéraire à l'adresse de l'adresse ci-dessous.

Article 2 - Cette concession cinéraire est attribuée pour une durée de 25 ans, prenant effet le 13 mai 2025 et expirant le 13 mai 2050.

Article 3 - La concession est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

Article 4 - En cas d'urgence, la commune de Limoges est autorisée à attribuer la concession cinéraire par une délibération du conseil communautaire de la commune de Limoges.

Article 5 - Cette concession cinéraire est attribuée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges, au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges.

Article 6 - Cette concession cinéraire est attribuée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges, au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges.

Article 7 - Cette concession cinéraire est attribuée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges, au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges.

Article 8 - Cette concession cinéraire est attribuée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges, au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges.

Article 9 - Cette concession cinéraire est attribuée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges, au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges.

Article 10 - Cette concession cinéraire est attribuée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges, au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 1411_2

1 DOCUMENT - Publié le 13 Mai 2025



DEC_FUNER_1411_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 463,0 Ko)

 TÉLÉCHARGER